



ARRETE N° 2023 - 150
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Coulage d'une dalle de béton
Rue Charrière Saint Léonard n°36
SARL DE FACCIIO
Le Jeudi 20 Avril 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la SARL DE FACCIIO – 45, rue de la Libération – 14100 Saint Désir, afin de couler une dalle de béton, au 36 rue Charrière Saint Léonard, le Jeudi 20 Avril 2023, de 8h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SARL DE FACCIIO est autorisée à couler une dalle de béton, au 36 RUE CHARRIERE SAINT LEONARD, le JEUDI 20 AVRIL 2023, de 8h00 à 12h00.

Organisation des travaux au 36 rue Charrière Saint Léonard, aux dates et horaires, cités dans l'Article 1 du présent Arrêté :

ARTICLE 2 :

Le Vendredi 20 Avril : la rue Charrière Saint Léonard sera fermée à la circulation des véhicules afin que l'entreprise effectue les travaux.

-Circulation : interdite.

-Mise en place *par la Société intervenante*, pendant la durée des travaux, de déviations avec pré-signalisations et signalisations par des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, rue Charrière Saint Léonard, aux endroits suivants :

-intersection avec la Rue aux Chats.

-intersection avec la Rue Saint Léonard.

ARTICLE 3 : Un périmètre de sécurité autour de la zone de travaux sera mis en place par l'entreprise SARL DE FACCIIO afin de permettre l'intervention et d'assurer la sécurité des personnes.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Secours et de Police devra être maintenu par la Société intervenante pendant l'ensemble de la durée des travaux.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Avril 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la circulation,

Jérôme HAMEL

